

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Dalen Masson](#)

<https://www.cadre21.org/membres/96c8ca3dd6e9cd5895272d67>

Date d'obtention : 2026-08-26 15:16:34

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut que j'aie un élève qui vienne me voir pour me parler d'une situation de partage de pornographie juvénile. Je fais la trousse sexto avec les personnes qui viennent m'en parler ainsi que les autres personnes concernées. Je valide, dépendant des réponses, si les élèves ont en leur possession la photo partagée. Si tel est le cas, je confisque le téléphone dans un sac prévu à cet effet afin que personne fouille dans le téléphone et j'informe les parents de la trousse sexto et des raisons qui ont poussé à ce que je confisque le téléphone. Et finalement, je remets le tout à la police école.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'il faut que cela aille des répercussions à l'école, que je ne dois pas parler aux journalistes lorsqu'on me pose des questions parce que c'est entre les mains de la police. Il y a plusieurs nuances à la trousse. Si un parent par exemple vient me voir en dénonçant une situation, je dois le référer à la police puisque je n'ai aucune idée si cela cause des préjudices à l'élève. Je dois toujours faire des trousseaux sextos avec les personnes qui sont venues me voir à l'origine afin d'avoir le plus d'information possible pour comprendre son ampleur.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je trouve cela délicat de devoir appeler le parent, lui expliquer la trousse (comment ça marche) et lui dire que le téléphone doit être confisqué pour une durée indéterminée (bien que le délai est très bref, quelques jours tout au plus). Certains parents risquent d'être dans les émotions car c'est eux qui paient le téléphone majoritairement donc ils peuvent ne pas être d'accord. Ils peuvent ne pas comprendre que ce soit de la pornographie juvénile parce que c'est un mot qui fait "peur", donc nous avons un travail d'éducation, et rester calme également.